

PROCES - VERBAL

=====

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le MERCREDI 20 JANVIER 2021 à 16 heures
Salle des Séances – Mairie de FORBACH

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

MM. DE NICOLO - (BENING-LES-SAINT-AVOLD) - M. MAACHE (COCHEREN) - Mme MALINI - M. PRODOHL (FOLKLING) - M. SPRENGER - Mme NOWAK (FORBACH) - M. DINE (FREYMING-MERLEBACH) - MM. KREVL - TUMOLO (HOMBOURG-HAUT) - M. DRUT - Mme MARTINEZ (MACHEREN) - MM. STEPIEN - PEDROTTI (MORSBACH) - MM. KOENIG - KAISER (PETITE-ROSSELLE) - MM. BINTZ -VERRI (ROSBRUCK) - MM. GAUDIG - HELFENSTEIN (SAINT-AVOLD)

Absent(e)s et excusé(e)s : M. SCHOULLER (BETTING)
M. JOCHUM (BETTING)
Mme KARAS (FREYMING)
Procuration M. DINE

Absent : M. PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD)

Assistent en outre : Mme MARCOU, DGFIP
M. TELATIN, Directeur Technique
Mme DRUI, Assistante de Direction

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2020
2. Compte Administratif 2020
3. Compte de Gestion 2020
4. Débat d'Orientation Budgétaire
5. Contribution des intercommunalités pour l'exercice 2021
6. Budget Primitif 2021
7. Programme des travaux 2021
8. La Merle – Sollicitation des aides financières
9. Divers

°
° °

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre est adopté à l'unanimité.

°
° °

2. Compte Administratif 2020

Le Comité Syndical est appelé à vérifier le Compte Administratif du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle pour l'exercice 2020.

La présidence de la séance est assurée par Monsieur Joseph STEPIEN.

Le Président du Syndicat a assisté à la délibération, mais s'est retiré au moment du vote.

Le résultat du Compte Administratif pour l'exercice 2020 peut se résumer ainsi :

LIBELLES	SECTIONS		TOTAUX
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	227 187,15 €	245 579,86 €	472 767,01 €
Dépenses de l'exercice	143 623,53 €	229 743,58 €	373 367,11 €
Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent reporté	561 997,04 €	184 741,02 €	746 738,06 €
Excédent de clôture	645 560,66 €	200 577,30 €	846 137,96 €
Déficit de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Crédits reportés (Dép)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser (Rec)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent réel de clôture	645 560,66 €	200 577,30 €	846 137,96 €

Le Comité Syndical
décide

- d'arrêter le Compte Administratif du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle pour l'exercice 2020 aux chiffres figurant au tableau indiqué ci-dessus
- d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :
 - * 200 577,30 € au Compte 002 de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2021

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

3. Compte de Gestion 2020

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Chef de Service de Gestion Comptable, accompagné des états de développement des comptes de Tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que la Chef de Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de Recettes et de Dépenses sont régulières ;

Délibère :

- 1° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

RESULTAT D'EXECUTION 2020					
Subdivisions	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Opérations de l'exercice		Résultat de clôture
			Titres émis	Mandats émis	
Investissement	561 997,04	---	227 187,15	143 623,53	645 560,66
Fonctionnement	184 741,02	---	245 579,86	229 743,58	200 577,30
TOTAL	746 738,06	---	472 767,01	373 367,11	846 137,96

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

■ Total des soldes repris au début de la gestion	:	néant
■ Total des opérations constatées au cours de la gestion	:	néant
■ Total des soldes à la clôture de la gestion	:	néant

3° Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Chef de Service de Gestion Comptable n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

4. Débat d'Orientation Budgétaire

Créé en 1982, le financement du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle est assuré depuis la mise en application de la loi GEMAPI par les intercommunalités sur la base de 3 €/habitant.

La participation des industriels riverains s'élève à 15 000 € pour ARKEMA.

La situation de l'emprunt contracté par le Syndicat s'établit comme suit :

Emprunt 2006 – 100 000 € - (du 13.2.2006 au 25.08.2026) - Caisse d'Epargne
Montant de l'échéance 7 529,52 € dont 2 061,64 € pour les intérêts et 5 467,88 € pour le capital.

Les frais de fonctionnement ordinaires nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat s'élèvent à environ 50 000 €.

Le programme de travaux sur la Rosselle et ses affluents pour 2021 prévoit les interventions suivantes :

1. Mission de maîtrise d'œuvre sur « La Merle » (Solde)	16 500 € TTC
2. Programme de renaturation sur « La Merle » (Provision)	900 000 € TTC
3. Travaux de mise en conformité du déversoir d'orages de Saint-Avold	25 000 € TTC
4. Programme pluriannuel d'entretien 2017/2023	120 000 € TTC
5. Travaux d'entretien courant	120 000 € TTC
6. Interventions ponctuelles diverses sur la Rosselle et ses affluents	150 000 € TTC

TOTAL

1 331 500 € TTC

Les subventions escomptées en 2021 dans le cadre de ce programme sont les suivantes :

1. Mission maîtrise d'œuvre sur « La Merle »)
(de 70 à 80 % du montant HT
2. Travaux de renaturation de « La Merle »)

Compte tenu de cette situation, il est proposé de maintenir la contribution sur la base de 3 €/habitant pour les intercommunalités dont la participation s'établit comme suit :

INTERCOMMUNALITE	POPULATION	CONTRIBUTION (en Euros)
FORBACH	36 667 habitants	110.001 €
FREYMING-MERLEBACH	21 369 habitants	64.107 €
SAINT-AVOLD	18 617 habitants	55 851 €
TOTAL	76 653 habitants	229 959 €

Le Comité Syndical
décide

- de fixer la participation des intercommunalités pour 2021 aux chiffres indiqués ci-dessus
- de solliciter un financement des industriels conformément aux dispositions fixées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DEBATS

M. KAISER de Petite-Rosselle souhaite savoir si dans le cadre de ce budget, il a été tenu compte du projet de mise en œuvre d'un nouveau batardeau au niveau du pont frontière de Petite-Rosselle.

M. MARTIN précise que le SIEAR a prévu dans le cadre de son programme de travaux, une enveloppe spécifique de 16 000 € pour des opérations ponctuelles diverses sur la Rosselle et ses affluents. Toutefois, il indique que dans le cadre des discussions engagées avec l'ancienne Municipalité, il était prévu une participation du SIEAR à ce projet. Le montant de la participation n'ayant pas été arrêté, une réunion sera organisée avec la nouvelle Municipalité pour en fixer le montant.

M. KOENIG de Petite-Rosselle demande si ARKEMA est le seul site industriel à participer financièrement en soutien au SIEAR.

M. MARTIN indique qu'ARKEMA est la société qui coordonne les actions des industriels de la plate-forme de Carling. Il ajoute que cette participation, actuellement de 15 000 €, a évolué depuis la création du SIEAR.

M. KREVL de Hombourg-Haut souhaite savoir si le projet de renaturation du ruisseau de la rue du 28 Novembre à Hombourg-Haut a également été pris en compte dans le cadre de la programmation 2021.

M. MARTIN précise que ce dossier doit faire l'objet d'une nouvelle réunion avec les services de la Communauté de Communes de Freyding-Merlebach afin de déterminer les responsabilités de chaque intervenant.

5. Contribution des intercommunalités pour l'exercice 2021

A compter du 1^{er} janvier 2021, la population à prendre en compte dans le cadre de la participation des intercommunalités membres s'élève à :

INTERCOMMUNALITE	POPULATION	CONTRIBUTION (en Euros)
FORBACH	36 667 habitants	110.001 €
FREYMING-MERLEBACH	21 369 habitants	64.107 €
SAINT-AVOLD	18 617 habitants	55 851 €
TOTAL	76 653 habitants	229 959 €

Le Comité Syndical
décide

- de fixer la participation des intercommunalités pour 2021 aux chiffres indiqués ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

o
o

6. Budget Primitif 2021

Le Comité Syndical

après avoir entendu l'exposé du Président

décide

- d'adopter le budget pour l'exercice 2021 arrêté aux sommes finales de :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
• Section d'Investissement	1 390 700,00 €	1 390 700,00 €
• Section de Fonctionnement	445 546,30 €	445 546,30 €

Délibération adoptée à l'unanimité

o
o

7. Programme des travaux 2021

Dans le cadre de la programmation 2021, il est proposé de retenir la réalisation des travaux suivants :

7. Mission de maîtrise d'œuvre sur « La Merle » (Solde)	16 500 € TTC
8. Programme de renaturation sur « La Merle » (Provision)	900 000 € TTC
9. Travaux de mise en conformité du déversoir d'orages de Saint-Avold	25 000 € TTC
10. Programme pluriannuel d'entretien 2017/2023	120 000 € TTC
11. Travaux d'entretien courant	120 000 € TTC
12. Interventions ponctuelles diverses sur la Rosselle et ses affluents	150 000 € TTC

TOTAL

1 331 500 € TTC

Le Comité Syndical
décide

- d'adopter le programme de travaux 2021
- de faire réaliser les travaux
- d'autoriser le Président, en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ces dossiers ainsi que d'éventuelles décisions de poursuivre
- d'imputer les dépenses sur les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2021 et suivants
- de solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région et du Département

Délibération adoptée à l'unanimité

o
o o

8. La Merle – Sollicitation des aides financières

Par délibération en date du 2 février 2017, le SIEAR a décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes ARTELIA pour réaliser un programme de renaturation de la Merle.

Le dossier « Loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général » a été déposé le 1^{er} avril 2019 au niveau des services de la Direction Départementale du Territoire.

Ce dossier a été complété par une étude faunistique et floristique en date des 9 octobre 2019 et 20 août 2020.

Le dossier a été déclaré complet par la DDT le 18 septembre 2020 et mis à l'enquête publique pour une durée de 18 jours du 5 au 23 novembre 2020.

Le Commissaire a émis un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général et à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en date du 31 décembre 2020.

Le coût des travaux est estimé à 708 005,50 € HT soit 849 606,60 € TTC.

Le programme étant susceptible d'obtenir des aides financières, il est proposé de solliciter le concours financier du Département au titre d'Ambition Moselle, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau.

Le Comité Syndical
décide

- de faire réaliser les travaux
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier ainsi que d'éventuelles décisions de poursuivre
- de solliciter le concours financier auprès du Département au titre d'Ambition Moselle, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau

°
° °

FIN DE LA SEANCE : 17 H 05

Le Président



Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN